

**ESPACES PUBLICS**

Travaux, entretien et exploitation des installations d'éclairage public et des signalisations tricolores lumineuses et à l'entretien des illuminations pour les fêtes  
Approbation du choix des entreprises

**EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis plusieurs années, la ville d'Ivry-sur-Seine confie à un prestataire les travaux, l'entretien et l'exploitation des installations d'éclairage public, des signalisations tricolores lumineuses ainsi que l'entretien des illuminations pour les fêtes.

Le marché actuel arrivant à expiration prochainement, il a donc été nécessaire de procéder à une nouvelle consultation afin de poursuivre ces prestations.

Compte tenu du montant global du marché (de l'ordre de 9 600 000,00 € TTC maximum en cas de reconductions successives du marché), il a été décidé de recourir à un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 10, 33, 57 à 59 et 71 du Code des Marchés Publics.

Les besoins ne pouvant être définis à l'avance, le présent marché est dit « à bons de commande » : il s'exécutera par émission de bons de commande successifs.

Il est composé de deux lots juridiques distincts, traités en marché séparé et chaque lot sera conclu à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'au 31/12/2006, reconductible par année civile pour prendre fin au plus tard le 31/12/2009.

Il se décompose comme suit :

Lot 1 : Entretien et exploitation des installations d'éclairage public, des signalisations tricolores lumineuses ainsi que des illuminations pour les fêtes.

Les montants annuels minimum et maximum sont les suivants :

Montant minimum annuel	550 000 € TTC
Montant maximum annuel	2 000 000 € TTC

Lot 2 : Travaux d'installation d'éclairage public et de signalisation tricolore lumineuse

Les montants annuels minimum et maximum sont les suivants :

Montant minimum annuel	100 000 € TTC
Montant maximum annuel	400 000 € TTC

Chaque lot sera attribué soit à une entreprise unique, soit à un groupement d'entreprises solidaire. Les candidats pourront répondre à un lot ou sur l'ensemble du marché.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- un avis d'appel public à la concurrence, envoyé au JOUE puis au BOAMP le 7 décembre 2005, est paru respectivement les 9 et 10 décembre 2005,
- la date limite de remise des offres a été fixée au 30 janvier 2006, à 17 heures. Aux dates et heures limites, 8 plis ont été remis,
- le 31 janvier 2006, la Personne Responsable du Marché (PRM) a procédé à l'ouverture des premières enveloppes des plis reçus,
- le 14 février 2006, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a déclaré la candidature des 8 sociétés recevable et a procédé à l'ouverture des secondes enveloppes desdits plis,
- le 7 mars 2006, la CAO a attribué :
  - **les lots n°1 et n°2** à la société Gallet-Delage, sise 87 avenue du Maréchal Foch à Créteil (94046 Cedex).

Je vous demande donc d'approuver l'attribution des marchés relatifs aux travaux, à l'entretien et à l'exploitation des installations d'éclairage public et des signalisations tricolores lumineuses et à l'entretien des illuminations pour les fêtes, conformément aux choix de la Commission d'Appel d'Offres.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 11.

## **ESPACES PUBLICS**

Travaux, entretien et exploitation des installations d'éclairage public et des signalisations tricolores lumineuses et à l'entretien des illuminations pour les fêtes

Approbation du choix des entreprises

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 10, 33, 57 à 59 et 71,

considérant que le marché actuel de travaux, d'entretien et d'exploitation des installations d'éclairage public et des signalisations tricolores lumineuses et à l'entretien des illuminations pour les fêtes d'entretien de la Ville d'Ivry-sur-Seine arrive à son terme et qu'il est nécessaire de relancer une consultation pour pourvoir aux besoins des services municipaux,

considérant qu'au vu du montant global des prestations susvisées (de l'ordre de 9 600 000,00 € TTC maximum en cas de reconductions successives du marché), la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, l'évaluation et le rythme du besoin à satisfaire ne pouvant être définis à l'avance,

considérant que l'appel d'offres est composé de 2 lots juridiques traités en marchés séparés,

considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 7 mars 2006 a attribué :

- **le lot n° 1** du marché « Entretien et exploitation des installations d'éclairage public, des signalisations tricolores lumineuses ainsi que des illuminations pour les fêtes », à la société Gallet-Delage pour un montant annuel compris entre 550 000 € TTC à 2 000 000 € TTC,
- **le lot n° 2** du marché « Travaux d'installation d'éclairage public et de signalisation tricolore lumineuse » à la société Gallet-Delage pour un montant annuel compris entre 100 000 € TTC et 400 000 € TTC,

vu le cahier des clauses administratives générales applicables en matière de travaux et de fournitures courantes et services,

vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 mars 2006,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

Par 37 voix pour et 5 abstentions

**ARTICLE 1** : APPROUVE, conformément aux choix de la Commission d'Appel d'Offres, l'attribution du marché relatif aux travaux, à l'entretien et à l'exploitation des installations d'éclairage public et des signalisations tricolores lumineuses et à l'entretien des illuminations pour les fêtes :

- **le lot n° 1** : « Entretien et exploitation des installations d'éclairage public, des signalisations tricolores lumineuses ainsi que des illuminations pour les fêtes », d'un montant annuel compris entre 550 000 € TTC à 2 000 000 € TTC, à la société Gallet-Delage, sise 87 avenue du Maréchal Foch à Créteil (94046 Cedex),
- **le lot n° 2** : « Travaux d'installation d'éclairage public et de signalisation tricolore lumineuse », pour un montant annuel compris entre 100 000 € TTC et 400 000 € TTC, à la société Gallet-Delage, sise 87 avenue du Maréchal Foch à Créteil (94046 Cedex),

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire à signer les deux marchés correspondants.

**ARTICLE 3** : DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal, chapitre 11.

RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 24 MARS 2006